

Qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport annuel 2020

Sept. 2021

Direction de la propreté et des déchets



L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a défini les modalités d'application de cet article et précise le contenu de ce rapport.

Le présent document, établi sur la base de l'exercice 2020, est public et a pour principal objet l'information des usagers.

PREAMBULE

La compétence communautaire de la collecte et du traitement des déchets est exercée sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui comprend 60 communes :

- Acquigny, Alizay, Amfreville sous les Monts, Andé, Connelles, Crasville, Criquebeuf sur Seine, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, La Haye le Comte, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil Jourdain, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Louviers, Martot, Pinterville, Pîtres, Pont de l'Arche, Porte-Joie, Poses, Quatremare, St Etienne du Vauvray, St Pierre du Vauvray, Surtauville, Surville, Terres de Bord, Tournedos sur Seine, Val de Reuil, Vironvay, Saint Cyr La Campagne, Le Bec Thomas, Saint Didier Des Bois, Saint Germain De Pasquier et Vraiville.
- Au 1^{er} janvier 2019, trois nouvelles communes ont intégré la Communauté d'Agglomération Seine Eure, il s'agit des communes de La Saussaye, La Harengère et de Mandeville (2840 habitants), cependant la compétence collecte et traitement des déchets est encore exercée par la Communauté de Communes par voie de convention.
- Au 1^{er} septembre 2019, les communes de Ailly, Autheuil-Authouillet, Cailly Sur Eure, Champenard, Clef Vallée d'Eure, Courcelles Sur Seine, Fontaine Bellenger, Gaillon, Heudreville Sur Eure, Le Val d'Hazey, Les Trois Lacs, St Aubin sur Gaillon, St Etienne Sous Bailleul, St Julien de la Liegue, St Pierre de Bailleul, St Pierre la Garenne, Villers sur le Roule, qui compose la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (29712 habitants), ont fusionné avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure. La compétence collecte et traitement des déchets est encore exercée par le Syndicat du SYGOM par voie de convention sauf pour la ville de Gaillon (7143 habitants) qui adhère au syndicat du SETOM uniquement pour la compétence Traitement.

Le présent rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets est établi pour l'exercice de l'année 2020 uniquement pour la partie de la Communauté d'Agglomération Seine Eure où les compétences collecte et traitement des déchets sont gérés en direct, sans l'intermédiaire de conventions aux syndicats, au 1^{er} janvier 2020, soit **83 169 habitants**.



SOMMAIRE

Chapitre 1 INDICATEURS TECHNIQUES

1	Les ordures ménagères	3
2	Les déchets végétaux	3
3	Les déchets recyclables	5
4	Les encombrants	7
5	Les gravats inertes	8
6	Les ferrailles et batteries	8
7	Le bois	9
8	Les déchets d'équipement électriques (DEEE)	9
9	Les cartons	9
10	Eco-mobilier	10
11	Autres matériaux	10

Chapitre 2 ORGANISATION DU SERVICE PROPRETE 11

Chapitre 3 INDICATEURS FINANCIERS

1	Fonctionnement	12
2	Investissement	14

Chapitre 4 CONCLUSIONS ET BILANS

1	Tonnages par gisement	15
2	Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective	16
3	Traitement des déchets	17
4	L'équilibre financier du service	18
5	Evènements marquants de l'année 2018	18
6	Le Programme de Réduction des Déchets	18
7	Maintenance des bacs de collecte en régie	19
8	Fréquentation des déchèteries	20

1 Les ordures ménagères

Toutes les communes (83 169 habitants) sont collectées une fois par semaine sauf les hyper-centres de Louviers, Val de Reuil, Pont de l'Arche et Gaillon et les gros producteurs (collectifs, supermarchés, restaurants) qui sont collectés deux fois par la société SEPUR depuis le 1er juillet 2016.

Les marchés de Louviers, Val de Reuil et Pont de l'Arche sont eux collectés chaque semaine par la société MAILLOT, sous-traitant de la société SEPUR depuis le 1er juillet 2016.

Les ordures ménagères sont incinérées dans l'usine gérée par le SMEDAR (agglomération de Rouen) au Petit-Quevilly et par celle du SETOM à Guichainville (prés d'Evreux).

Secteur Ex-CASE	Total ordures ménagères collectées 2019 (en tonnes)	Total ordures ménagères collectées 2020 (en tonnes)	Variation tonnage 2019/2020 (%)
Collecte en porte à porte	18621,58	20094,60	7,91
Collecte en colonnes	344,46	359,00	4,22
Collectes des marchés	197,56	184,32	-6,70
Régie et autres provenances	111,44	162,98	46,25
Total OM	19275,04	20800,90	7,92
Ratio par habitant en kg/hab/an	253,53	250,10	

Source : Pont-bascule

L'augmentation des tonnages est due à l'intégration des tonnes de la ville de Gaillon (7143 habitants) soit une augmentation de 9,7% de la population par rapport à 2019.

2 Les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est effectuée une fois par semaine par la société SEPUR depuis le 1er juillet 2016 en porte à porte dans des bacs de 140 ou 240 litres sur tout le territoire de la CASE dans l'habitat individuel sauf l'hyper-centre de Louviers qui n'est pas collecté pour des raisons économiques.

Les autres sources d'apport sont les déchèteries, les services communautaires et, en accès payant, les communes et les artisans.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage d'ECOSYS à Criquebeuf-sur-Seine et à Amfreville-la-Campagne.

Une partie des branchages broyés est utilisée pour le compostage des boues de la station d'épuration de Léry.

Secteur	Total déchets verts collectés 2018 (en tonnes)	Total déchets verts collectés 2019 (en tonnes)	Total déchets verts collectés 2020 (en tonnes)	Variation tonnage 2019/2020 (%)
Collecte porte à porte vidés au quai de transfert (Amf la Campagne) Source pont bascule	4879,5	4720,20	5582,48	18,27
Collecte porte à porte vidés en direct en compostage Source Ecosys	1297,8	1468,48	1910,30	30,09
Total des collectes en porte à porte	6177,30	6188,68	7492,78	21,07
Déchèterie d'Alizay Source Ecosys	412,64	408,18	372,14	-8,83
Déchèterie de Vironvay Source pont bascule	496,39	492,49	389,36	-20,94
Déchèterie de La Haye-Malherbe Source Ecosys	913,31	818,10	693,50	-15,23
Déchèterie de Val de Reuil Source Ecosys	1018,28	870,65	830,00	-4,67
Déchèterie de Pont de l'Arche Source Ecosys	404,74	334,20	338,03	1,15
Autres provenances source pont bascule	711,51	690,36	435,86	-36,86
Total Déchèteries	3956,87	3613,98	3058,89	-15,36
Total	10134,17	9802,66	10551,67	7,64
<i>Ratio par habitant en kg/hab/an</i>	<i>145,43</i>	<i>140,99</i>	<i>126,87</i>	

La déchèterie de Gaillon a été fermée définitivement le 16 mars 2020 et la déchèterie de Vironvay a été fermée pour travaux puis confinement de février à mai 2020. Les tonnages de la déchèterie de Vironvay comprennent ceux de Gaillon.

La collecte en porte à porte des déchets verts a été étendue aux communes de La Saussaye, La Harengère et Mandeville au 15 juin 2020.

3 Les déchets recyclables

Les emballages multi-matériaux (bouteilles en plastique, cartons, briques alimentaires, acier, alu) sont présentés une fois par semaine dans des sacs transparents jaunes (ou des bacs jaunes pour les collectifs). Depuis le 1^{er} juillet 2016, la société SEPUR collecte les emballages multi-matériaux soit en benne mono-flux pour les communes de Louviers, Incarville, Le Vaudreuil, Val-de-Reuil, Léry, Les Damps, Pinterville, Acquigny et Pont-de-l'Arche, soit en bennes bi-compartmentées pour les autres communes.

Sur le quartier Maison Rouge de Louviers, des colonnes enterrées ont été installées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, en mélange avec les papiers.

Les emballages sont triés au centre de tri de Guichainville (près d'Evreux) appartenant au SETOM après avoir transités par le quai de transfert de Vironvay.

Le verre et le papier sont collectés uniquement en points d'apport volontaire (colonnes aériennes ou enterrées) sur la totalité du territoire de la CASE depuis le 1^{er} juillet 2016. La collecte est assurée par VEOLIA Propreté.

Déchets recyclables	Total collecté 2019 (en tonnes)	Total collecté 2020 (en tonnes)	Variation tonnage 2019/2020 (%)
Emballages ménagers	2142,26	2434,46	13,64
Emballages ménagers en conteneurs enterrés	35,06	26,94	-23,16
Total Emballages ménagers	2177,32	2461,40	13,05
VERRE (en colonnes)	1784,66	2032,34	13,88
PAPIER (en colonnes)	567,40	511,84	-9,79
Total recyclables	4529,38	5005,58	10,51

Source pont bascule

Composition et tonnages 2020 triés et expédiés aux filières (ne tient pas compte des stocks).

Matériaux	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Ratio par habitant 2019 (76026 hab.)	Ratio par habitant 2020 (83169 hab.)	Variation ratio (%)
Acier	76,90	162,30	1,01	2,13	111,05
Aluminium	12,86	11,38	0,17	0,15	-11,51
Gros cartons (déchèterie et collecte en régie des commerçants)	431,27	465,68	5,67	6,13	7,98
Cartonnettes	529,88	470,54	6,97	6,19	-11,20
Briques tétra	48,84	46,14	0,64	0,61	-5,53
PET coloré	71,50	46,38	0,94	0,61	-35,13
PET clair	182,16	226,80	2,40	2,98	24,51
PEHD	87,56	86,26	1,15	1,13	-1,48
Verre	1839,70	2037,34	24,20	26,80	10,74
Journaux Magazines	837,14	647,16	11,48	8,51	-22,69
Papier Ecole	418,16	60,895	5,50	0,80	-85,44
Gros de Magasin (papiers en mélange avec autres emballages)	75,38	74,40	0,99	0,98	-1,30
TOTAL	4611,35	4335,28	60,65	52,13	-14,06

Source bilan recette

- Les 3 plastiques (PET transparent, PET coloré et PEHD et PVC) sont repris nationalement par VALORPLAST qui les transforme à VERDUN (55), COLMAR (68) ou Sainte Marie (21)
- Les cartonnettes sont dirigées vers la société UDREP à BLENDÉCQUES (62)
- Les briques composites sont recyclées chez ESSITY à HONDOUVILLE (27)
- L'aluminium est repris par AFFIMET à COMPIEGNE (60)
- Les aciers sont dirigés vers ARCELOR à DUNKERQUE (59)
- Le verre est repris par OI MANUFACTURING à IZON(33), WINGLES (62) ou à REIMS (51)
- Les journaux / magazines sont recyclés par UPM Chapelle Darblay à GRAND-COURONNE (76) jusqu'en juin 2020, puis chez NORSKE SKOGE GOLBEY (88)

4 Les encombrants

Les 5 déchèteries de l'Agglomération Seine-Eure offrent la possibilité aux habitants d'apporter leurs encombrants.

Pour les communes de Val de Reuil et de Louviers, un service de collecte est assuré en régie sur rendez-vous. La collecte pour les collectifs a été arrêtée en aout 2019.

Pour les autres communes de l'Agglomération, un service d'enlèvement des encombrants trop volumineux pour être apportés en déchèterie est assuré sur rendez-vous par l'entreprise d'insertion « L'Abri » qui gère les Ressources du Manoir et de Val de Reuil. Ce service a débuté au 15 juillet 2016.

Les encombrants sont traités par l'entreprise NPC à Alizay depuis le 1^{er} mai 2016. La société NPC valorise les encombrants en CSR (Combustible Solide de Récupération).

Encombrants	Total collecté 2018 (en tonnes)	Total collecté 2019 (en tonnes)	Total collecté 2020 (en tonnes)	Variation tonnage (%) 2019/2020
Déchèterie de Vironvay	566,52	635,42	419,22	-34,02
Déchèterie de La Haye Malherbe	530,08	595,42	556,94	-6,46
Déchèterie de Val de Reuil	828,54	911,94	1007,42	10,47
Déchèterie de Pont de l'Arche	426,01	407,46	411,32	0,95
Déchèterie d'Alizay	412,62	415,56	407,68	-1,90
Régie dépôts sauvage Gaillon		0,00	37,36	
Régie* (collectifs et dépôts sauvages) et foire à tout dont caissons	130,64	67,00	94,32	40,78
Total encombrants	2894,41	3032,80	2934,26	-3,25

Source bilan NPC.

* Le tonnage indiqué correspond à ce qui est directement apporté chez NPC par la régie. La régie collecte beaucoup plus d'encombrants que le tonnage indiqué, car la majorité passe par un tri par matériau en déchèterie

5 Les gravats inertes

Les déchèteries offrent la possibilité aux habitants d'apporter leurs gravats inertes (exempts de bois ou de plâtre) qui sont ensuite collectés par la société Maillot pour être mis en remblayage dans les carrières d'ATC au Manoir sur Seine puis dans celle de la société CBN à Pitres depuis le 8 février 2017. Il n'y a pas de collecte en porte à porte de gravats inertes.

Gravats inertes	2018 (en tonnes)	2019 (en tonnes)	2020 (en tonnes)	tonnage (%) 2019/2020
Déchèterie de Vironvay	965,84	880,42	707,00	-19,70
Déchèterie de La Haye Malherbe	612,30	701,23	907,70	29,44
Déchèterie de Val de Reuil	1012,34	904,90	1256,08	38,81
Déchèterie de Pont de l'Arche	672,22	549,06	622,32	13,34
Déchèterie d'Alizay	609,85	482,08	682,12	38,81
Déchèterie Gaillon			89,9	
Dépôts sauvages	0,00	15,08	6,62	41,50
Total gravats	3872,55	3517,69	4271,74	21,44

Source bilan CBN

La déchèterie de Gaillon a été fermée le 16 mars 2020.

6 Les ferrailles et batteries

Les ferrailles et les batteries collectées en déchèteries et en régie sont reprises soit par GDE à Louviers, soit par NPC à Alizay.

Ferraille	Total collecte 2018 (en tonnes)	Total collecte 2019 (en tonnes)	Total collecte 2020 (en tonnes)	Variation tonnage (%) 2019/2020
Déchèterie de Vironvay	155,12	169,82	105,88	-37,65
Déchèterie de La Haye-Malh.	129,62	151,06	129,10	-14,54
Déchèterie de Pont de L'A.	80,92	73,54	76,70	4,30
Déchèterie de Val de Reuil	182,70	193,32	205,04	6,06
Déchèterie d'Alizay	62,12	61,36	86,96	41,72
Dépôts sauvages	33,34	4,68	5,68	21,37
Total	643,82	653,78	609,36	-6,79

Source bilan recettes

Tonnage batteries 2020 : 14,02 Tonnes

7 Le bois

Le bois est broyé sur le site d'ECOSYS à Criquebeuf sur Seine. Il provient exclusivement des déchèteries.

Bois	Total collecte 2018 (en tonnes)	Total collecte 2019 (en tonnes)	Total collecte 2020 (en tonnes)	Variation tonnage (%) 2019/2020
Déchèterie de Vironvay	387,68	389,04	250,50	-35,61
Déchèterie de La Haye-Mal.	268,99	306,02	284,38	-7,07
Déchèterie de Val de Reuil	275,60	313,62	328,94	4,88
Déchèterie de Pont de l'A.	168,92	178,72	178,62	-0,06
Déchèterie d'Alizay	272,20	269,70	292,10	8,31
Dépôts sauvages	0,00	7,40		-100,00
Gaillon			47,84	
Total	1373,39	1457,10	1334,54	-8,41

8 Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

- Gros électroménager froid : ils sont dégazés chez Corepa Refinal Industries (Bruyères sur Oise 95) et la ferraille est recyclée.
- Gros électroménager hors froid : GALLOO CARMi (Aniche 59).
- Petits appareils en mélange : Triade électroménager (Gonesse 95).
- Ecrans plats : VEOLIA Triade (St Sylvain d'Anjou 49)
- Autres écrans : Regain ECOPLAST (Fourcham-Bault 58)

	Tonnages 2019	Tonnages 2020	2019/2020 %
Elect. mén. hors froid	142.820	178.577	25,04
Elect. mén. froid	70.989	72.485	2,11
Ecrans	49.724	45.012	-9,48
Petits appareils	139.757	148.63	6,35
Total	403,29	444,7	10,27

9 Les cartons

Depuis le 1^{er} juillet 2019, les cartons issus des déchèteries sont mis en balles par Veolia-Ipodec sur le site de l'ancien centre de tri de Vironvay puis sont expédiés chez Europac pour être recyclés.

CARTONS	Total collecte 2019 (en tonnes)	Total collecte 2020 (en tonnes)
Déchèterie de Vironvay	33.06	31.74
Déchèterie de La Haye-Mal.	27.4	33.22
Déchèterie de Val de Reuil	34.3	49.40
Déchèterie de Pont de l'Arche	21.28	25.26
Déchèterie d'Alizay	20.6	21.48
Cartons commerçants (collecte régie)	16.62	18.02
Total	143.96	179.12

Source : Maillot pour les déchèteries et NPC pour les commerçants et pont bascule

10 Eco-Mobilier

Depuis août 2016, une benne Eco-Mobilier a été installée à la déchèterie de Val de Reuil. Les déchèteries de la Haye Malherbe et Pont de l'Arche ont été équipées en septembre 2017. Suite à la rénovation de la déchèterie de Vironvay, une benne Eco-Mobiliers a pu être ajoutée en mai 2020. En 2020, 852 Tonnes ont été collectées en déchèterie.

- La Haye Malherbe 142 Tonnes
- Pont de L'Arche 103 Tonnes
- Val de Reuil 576 Tonnes
- Vironvay 31 Tonnes

11 Autres matériaux

Déchets Ménagers Spéciaux : 48,27 tonnes traitées par TRIADIS à Rouen (76) et 37,1 tonnes pris en charge par la filière dédiée Eco-DDS, soit un total de **85,4 tonnes** en 2020.

Piles : 5,1 tonnes récupérées par COREPILE

Pneus : 2 162 unités traitées par Henry Recyclage à St Aubin les Elbeuf (76) (filiale dédiée ALIAPUR).

Les vêtements, chaussures et linge de maison : 207,9 tonnes recyclées par l'association d'insertion Le Relais (issu d'Emmaüs) et 15,2 tonnes par l'association Atout Vapeur (uniquement pour la déchèterie d'Alizay) soit un total de **223,1 tonnes pour 2020**.

Huile de vidange : 20 800 litres repris par SONOLUB à St Pierre les Elbeuf (76).

CHAPITRE 2 ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS MENAGERS

- 75 % de poste d'ingénieur
- 90 % de poste de rédacteur-chef
- 1 technicienne principale valorisation des déchets et gestion du tri sélectif :
- 2 adjoints d'animation pour la collecte sélective (50%) et prévention (50%)
- une chargée de mission réduction des déchets
- un poste de technicien coordinateur des déchèteries
- 13 postes de gardien de déchèterie
- 1 agent de bascule
- 2 agents chargés de la qualité des collectes et de la livraison des bacs
- 90% de poste d'adjoint administratif, assistante de la direction
- 30% de poste de technicien pour la collecte des encombrants, des cartons des commerçants et le nettoyage des points de proximité avec :
 - 2 postes pour les Eco points
 - 1,5 postes pour la collecte des encombrants
 - 0,2 poste pour collecte des cartons, encombrants

1 FONCTIONNEMENT

Dépenses rattachables à l'exercice 2020

Prestations confiées aux entreprises

Marchés de prestations (montants TTC)

Collecte des ordures ménagères, recyclables et déchets verts (16-063) :

Entreprise SEPUR pour un montant de : **2 581 578.66 € (hors sous-traitant Maillot pour marchés forains)**

Collecte du verre et du papier:

Entreprise VEOLIA pour un montant de **137 480.16 € pour secteur ex-CASE (marché 16-064)**

Entreprise VEOLIA pour un montant de **9525.10 € pour Gaillon (marché 17001)**

Collecte des marchés forains (16-063):

Entreprise MAILLOT SAS sous-traitant SEPUR pour un montant de : **62 340.84 €**

Collecte des encombrants sur rendez-vous (19-070):

Entreprise d'Insertion L'Abri pour un montant de : **24 615.68 €**

Collectes et rotation des caissons des déchèteries :

Entreprise MAILLOT SAS pour un montant de : 334 153.88 € (marché 16-112)

Entreprise IPODEC pour un montant de 13 393.15 € (Gaillon)

Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (17-072) :

Entreprise TRIADIS pour un montant de : **50 762.69 €**

Transport en semis FMA des OM, des déchets verts, papiers et des emballages recyclables (16-114):

Entreprise MAUFFREY pour un montant de : **411 166.86 €**

Gestion du quai de transfert de Sit'Eco (16-113):

Entreprise OURRY pour un montant de : 204 235.35 €

Incinération des déchets ménagers (16-044):

S.E.M. VALENSEINE pour un montant de : **2 076 595.53 €**

Compostage des déchets verts plus transports de broyat (16-045):

Entreprise ECOSYS pour un montant de : **311 348.38 €**

Valorisation des encombrants en CSR (16-046):

Entreprise NPC pour un montant de : **338 156.74 €**

Traitement du bois

Entreprise ECOSYS pour un montant de : **25 140.08 € (marché 16-047)**

Et entreprise VALOLIGNUM pour un montant de : 42 606.00 €

Tri des emballages ménagers (19-043) :

SETOM pour un montant de : **464 671.25 €**

Principales Conventions

Mise en décharge de gravats

Puis entreprise CBN pour un montant de : **16 437,20 €**

Accès aux déchèteries de Muids et Romilly (pour les habitants de Pitres, Amfreville sous les Monts, Connelles, Herqueville et Andé uniquement)

SYGOM pour un montant de : **94 040 €**

Accès à la déchèterie d'Hondouville (pour les habitants de La Vacherie et d'Amfreville sur Iton uniquement)

Communauté de Communes du plateau du Neubourg pour un montant de : **48 949,90 €**

Accès à la déchèterie de Caudebec les Elbeuf (pour les habitants de Criquebeuf et Martot uniquement)

La Métropole de Rouen pour un montant de : **25 463,40 €**

Accès à la déchèterie d'Amfreville la Campagne (pour les habitants de La Saussaye, La Harengère, Le Bec Thomas, St Germain de Pasquier et St Cyr la Campagne uniquement) et le traitement des ordures ménagères, le tri et le recyclage des emballages, y compris collecte et recyclage du verre et du papier/carton :

Le SDOMODE pour un montant de : **146 904,84 € (dont 71 045,52 € d'accès à la déchèterie)**

Collecte des ordures ménagères et des emballages sur La Saussaye, Mandeville et la Harengère :

La CC Roumois Seine pour un montant de : **84 076,48 €**

Ces montants correspondent au coût réel des factures de janvier à décembre 2020.

Le total des marchés et conventions s'élève à **7 503 642,17 €**.

Total dépenses fonctionnement 2020

Imputation	Désignation	Montant réalisé TTC 2019	Montant réalisé TTC 2020	Variation 2019/2020 %
Compte 60	Achats et variation des stocks	114 047,13 €	127 502,19 €	11,80
Compte 61 Article 611	Contrats de prestations	6 684 272,40 €	6 788 544,96 €	1,56
Autres articles du compte 61		65 995,27 €	849 291,42 €	1186,90
Compte 62 *	Autres services extér.	384 311,25 €	239 498,82 €	-37,68
Compte 012	Charges de personnel	1 330 071,35 €	1 195 254,93 €	-10,14
Compte 67	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Total		8 578 697,40 €	9 200 092,32 €	7,24

L'augmentation des dépenses de 7,2% est inférieure à l'augmentation de la population de 9,4% avec l'intégration de la commune de Gaillon.

*Le périmètre considéré étant celui du 1^{er} janvier 2020 pour les 76026 habitants, les montants concernant les dépenses « hors périmètres » ont été supprimés. Le compte 62 ne tient compte que

des charges d'accès aux déchèteries extérieures à la CASE et non des conventions de collectes et de traitement aux syndicats.

Recettes de fonctionnement 2020

Imputation	Montant réalisé TTC 2019	Montant réalisé TTC 2020	Variation 2019/2020 %
Art 7013 et 7078 Recettes filières	304 425,36 €	284 685,09 €	-6,48
Art 70613 Redevance artisans accès déchèteries	59 587,25 €	71 609,93 €	20,18
Art 7331 Taxe d'enlèvement des ordures * ménagères	9 091 149,00 €	9 860 212,45 €	8,46
Art 7478 Vente de matériaux recyclables, recettes Eco-Emballages	593 089,56 €	615 048,72 €	3,70
Autres produits exceptionnels et atténuations de charges	10 083,46 €	21 231,44 €	110,56
Total	10 058 334,63 €	10 852 787,63 €	7,90

*La TEOM comprend le secteur ex-CASE + Gaillon mais ne prend pas en compte la TEOM de ex-CCEMS côté SYGOM ni côté Roumois Seine.

2 INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2020

Imputation	Montant réalisé 2019 TTC	Montant réalisé 2020 TTC	Variation 2018/2019 %
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	213 121,44 €	2 940 151,40 €	1279,57

La différence des dépenses d'investissement 2020 par rapport à 2019 correspond principalement à la construction de la déchèterie de Louviers.

CHAPITRE 4 CONCLUSION ET BILANS

1 TONNAGES PAR GISEMENT

Tous gisements confondus le tonnage global de déchets produits par les ménages et mis dans les différentes filières de traitement, s'est élevé à **43 025 tonnes** soit **517 kg/an/hab.**

Si l'on ajoute les gravats inertes déposés en carrière, ce tonnage s'élève à **47 297 tonnes**, soit **568 kg/an/hab.**

Ce tonnage se décompose en :

Type de déchets	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Ratio kg/hab/an 2019 (76026hab.)	Ratio kg/hab/an 2020 (83169 hab.)	Variation ratio (%)
Déchets ménagers	19275,04	20800,90	253,53	250,10	-1,35
Encombrants	3032,80	2934,26	39,89	35,28	-11,56
Déchets verts	9802,36	10551,67	128,93	126,87	-1,60
Collecte sélective	4529,38	5005,58	59,58	60,19	1,02
Gros cartons	143,96	179,12	1,89	2,15	24,42
Ferrailles + batteries	646,46	609,36	8,50	7,33	-13,83
Bois	1457,10	1334,54	19,17	16,05	-16,28
Mobiliers	835,46	852,00	10,99	10,24	-6,78
Déchets électr. et électroniques	403,29	444,70	5,30	5,35	0,80
Textiles	293,00	223,10	3,85	2,68	-30,40
Piles	2,40	5,10	0,03	0,06	94,25
Déchets ménagers spéciaux	70,90	85,40	0,93	1,03	10,11
Total	40492,15	43025,73	532,61	517,33	-2,87
Gravats	3517,69	4271,74	46,27	51,36	11,01
Total général	44009,84	47297,47	578,88	568,69	-1,76

Le tonnage hors gravat a augmenté de 6,25% du fait de l'augmentation de la population (intégration de Gaillon) mais le ratio par habitant est resté stable, avec une légère baisse de -2,8%.

2 VALORISATION DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Pour la collecte sélective, déduction faite des tonnes de refus de tri réintroduites dans la filière des OM, la décomposition nette par matériau ou en groupe de matériaux s'établit de la manière suivante :

Matériaux	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Ratio en kg/hab/an (83169 hab.)
Verre	1839,70	2037,34	24,50
Plastiques (PET, PEHD)	341,22	359,44	4,32
Cartonnettes	529,88	332,08	3,99
Briques alimentaires (composites)	49,84	46,14	0,55
Métaux (acier, aluminium)	89,76	173,68	2,09
Gros de magasin	75,38	74,40	0,89
Total partiel	2925,78	3023,08	36,35
Papiers	837,14	647,16	7,78
Gros cartons	431,27	446,14	5,36
Total général	4194,19	4116,38	49,49

Sources : recettes filières

Papier : livré UPM

Gros cartons : livrés NPC et PAPREC,

Gros magasin livré SETOM

3 TRAITEMENT DES DECHETS

Type de traitement	Décomposition du tonnage	Quantité	Proportion (%)
Valorisation Energétique	Ordures ménagères, déchets des marchés après extraction des métaux sur incinération (20800,9-553,2 tonnes)	24 034	57%
	encombrants (2934,3)et mobiliers (852) valorisés en CSR		
Valorisation Matière			
Métaux sur incinération	553,2	7599,69	18%
Métaux collecte sélective	173,68		
Verre	2032,34		
Journaux / magazines	647,16		
Gros cartons	465,68		
Emballages plastiques, cartonnettes, briques, papiers, gros de magasins	1011,41		
Ferrailles de déchèteries	609,36		
Déchets ménagers spéciaux	85,4		
Bois	1334,54		
Textiles	223,1		
Déchets électr. et électroniques	444,7		
Piles	5,1		
Batteries	14,02		
Valorisation biologique			
Compostage	Déchets végétaux	10551,61	25%
Tonnage valorisé		42185,3	
Enfouissement technique			
Classe II (déchets banals)	Encombrants non valorisables	0	
Enfouissement technique			
Classe III	Gravats inertes, non polluants	4271,74	
Tonnage non valorisé		4271,74	
Tonnage global		46457,04	

** tonnage collecté par l'Abri dont 95% est réemployé ou recyclé.

L'objectif de la loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte est de porter à 65 % les tonnages (hors déchets inertes) orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Le taux actuel est de **43 %**.

4 L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont estimées à **8 004 837,39 €** pour les contrats de prestations avec les entreprises, auxquelles il convient d'ajouter la charge du personnel pour un montant estimé à **1 195 254,93 €**, soit un total de **9 200 092,32 € TTC**. Les dépenses d'investissement pour un montant de **2 940 151,40 €**.

En 2020, les recettes spécifiques :

La T.E.O.M (15,10 % de 1998 à 2015, baissée à 14,8 % en 2016, 14,5% en 2017, et 14,2% depuis 2018 pour le secteur ex-CASE et 17,43% pour Gaillon), le soutien Citeo (ex- Eco-Emballages), la vente de matériaux ainsi que les redevances (**10 852 787,63 €**) couvrent les dépenses directes et indirectes de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes sont inférieures aux dépenses avec une différence de 1 287 456,09 €. Cependant ce chiffre ne comprend les charges de structure (communication, charges des services fonctionnels, assemblées, ...) mais qui sont intégrées dans la **matrice des coûts de l'ADEME**.

Ce déséquilibre est dû à la construction de la nouvelle déchèterie de Louviers et la rénovation de la déchèterie de Vironvay.

Le coût d'exploitation de l'élimination des déchets, toutes dépenses confondues hors investissement, a été de 9 200 092,32 €. Il représente un engagement financier de **110,6 € / habitant**. En 2019, ce ratio s'élevait à 112,8 €.

En 2020, la tonne de déchets produits par les ménages et mise en traitement a donc coûté en moyenne **194,5 € T.T.C.** Pour l'année 2019, ce ratio s'élevait à 211,8 €.

5 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

- Extension de la collecte des déchets végétaux sur les communes de La Saussaye, La Harengère et Mandeville au 15 juin 2020
- Agrandissement de la déchèterie de Vironvay
- Sensibilisation des cafetiers au tri du verre
- Fermeture de la déchèterie de Gaillon en mars 2020 (les habitants de Gaillon ont accès à la déchèterie d'Aubevoye)

6 LE PROGRAMME DE REDUCTION DES DECHETS

Depuis 2012, l'Agglomération Seine-Eure est engagée dans une politique de réduction des déchets.

Le décret du 10 juin 2015 dispose que les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets doivent mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, révisable tous les 6 ans.

Le premier programme d'actions volontaires qui s'est déroulé de 2012 à 2017 et qui a donné une réduction des ordures ménagères et assimilées de 9,7%, est donc en cours de révision.

Un nouveau programme d'actions a été adopté en octobre 2019 et sera porté par l'Agglomération Seine-Eure de 2019 à 2024.

PRINCIPALES ACTIONS REDUCTION DES DECHETS 2020 :

- Aides incitatives pour la réduction des déchets verts : **subvention pour l'achat de broyeur, tondeuse mulching, composteurs et lombri-composteurs:**
 - o 117 subventions « mulching » accordées pour un montant total de 22 172,59 €
 - o 24 subventions « broyeurs » pour un montant de 2014,5 €.
 - o 48 demandes « composteurs » pour un montant de 2536,83 €
 - o 8 demandes de lombri-composteurs pour un montant de 530,36 €
- Aide incitative pour la réduction des déchets : **subvention pour l'achat de couches lavables** : 11 demandes de subvention accordées pour un montant total de 1449,84 €
- **136 personnes sensibilisées** sur les thèmes de compostage, gaspillage alimentaire, fabrication de produits ménagers et d'hygiène écologiques, être un agent écoresponsable..
- **81 élèves** ont été sensibilisés à la réduction des déchets et au tri des emballages
- **100 poules** ont été distribuées soit 50 foyers concernés supplémentaires
- Actions de sensibilisation en porte à porte : les animatrices ont sensibilisé 70 foyers
- Participation à la semaine des Ressourceries
- Stand de sensibilisation aux entreprises du territoire
- Actions de sensibilisation des cafetiers et des restaurateurs au geste du tri du verre

7 MAINTENANCE DES BACS DE COLLECTE EN REGIE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la maintenance du parc de bacs roulants du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure est effectuée par une régie de 2 agents.

Nombre d'interventions réalisées en 2020 : 2286 (1898 en 2019)

Bilan des interventions	Ordures ménagères	Déchets verts	Emballages
Dotation	839	958	107
Echanges	214	86	12
Retrait	12	2	1
Réparations	36	17	2
Total	1101	1063	122
		2286	

Parc de bacs en place au 31/12/2020 : 43 317 bacs

Ordures ménagères : 20 983 bacs pour un volume de 5236,62 m3.

Emballages : 1757 bacs pour un volume de 640,58 m3

Déchets végétaux : 20577 bacs pour un volume de 4799,28 m3

Parc de colonnes d'apports volontaire (sur 243 Ecopoints)

Verre : 216 conteneurs aérienne de 4m3

4 colonnes sur roulette de 800l

33 colonnes enterrées de 4m3 (dont 18 sur quartier Maison Rouge)

Papier: 192 conteneurs aérienne de 4m3

14 colonnes enterrées de 4m3

Emballages : 18 conteneurs enterrés de 4m3 sur le quartier Maison Rouge à Louviers

Ordures ménagères : 33 conteneurs enterrés de 5m3 sur le quartier Maison Rouge (sur 18 points)

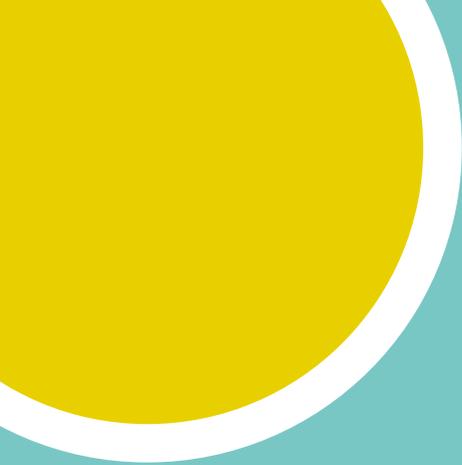
8 FREQUENTATION DES DECHETERIES

Depuis septembre 2017, les déchèteries de la Communauté d'Agglomération Seine Eure sont équipées d'un système de contrôle d'accès par cartes RFID.

Au 31 décembre 2020, 18 000 foyers étaient équipés d'une carte d'accès pour les déchèteries.

On peut ainsi, suivre la fréquentation pour l'année 2020 :

Déchèteries	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
ALIZAY	12 654	488	13 142
LA HAYE MALHERBE	19 812	331	20 143
PONT DE L'ARCHE	13 025	358	13 383
VAL DE REUIL	27 669	2 279	29 948
VIRONVAY	12 048	334	12 382
	85 208	3 790	88 998



Communauté d'Agglomération Seine-Eure
1 place Ernest Thorel - CS 10514
27400 Louviers Cedex
02 32 50 85 50 - agglo@seine-eure.com

**seine
-eure
agglo**